

A R R È T É

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: Stéphanie DUCLOS-DEVAUX

Le vendredi 24 octobre 2025

Représentant l'association : PASSIONNEMENT DANSE

En qualité de : Collégiale

Adresse de l'association : 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Concert Gospel pour Octobre Rose

Adresse de la manifestation : Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,

Le samedi 31 octobre 2025 de 19h00 à 00h00.

A R R È T E

ARTICLE I – Madame Stéphanie DUCLOS-DEVAUX est **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD à PÉRONNAS le :

Samedi 31 octobre 2025 de 19h00 à 00h00

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame Stéphanie DUCLOS-DEVAUX, 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, lundi 27 octobre 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

